

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination de membres du Conseil de gestion du
fonds de garantie des Bâtiments scolaires**

A.Gt 17-07-2015

M.B. 14-08-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Sur proposition de la Ministre de l'Éducation compétente pour le Fonds de garantie des bâtiments scolaires;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil de gestion du Fonds de garantie des bâtiments scolaires :

a) représentant les membres du Gouvernement compétents en matière d'enseignement :

- Marie-Eve HANNARD;
- Gauthier DE SAUVAGE;
- Pierre DELAUNOY;
- Dominique CARDINAEL;

b) représentant le membre du Gouvernement ayant dans ses compétences le budget :

- José MONT;
- Bastien SCORNEAU;

c) représentant l'enseignement libre subventionné :

- André MOREAU;
- Pierre JACQUES;
- Daniel ALBERT;
- Patrick DUBOIS;
- Guy LATTENIST;
- Raymond VANDEUREN;

d) représentant l'enseignement officiel subventionné :

- Philippe BULTOT;
- Jacques BENTHUYIS;
- Philippe CHARLIER;
- Carlo GIANNONE;
- Christian LECLERC;
- Laurent LEONARD.



Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Bruxelles, le 17 juillet 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET

